



Accusé de réception en préfecture
02B-24200354-20201130-BUR-AG-20-044-DE
Date de télétransmission : 10/12/2020
Date de réception préfecture : 10/12/2020

CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Bureau du 30 Novembre 2020

DELIBERATION DU BUREAU

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Acquisition d'un véhicule de collecte équipé d'un caisson de 8M³

L'an deux mille vingt, le trente novembre 2020 à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Maison du Parc Technologique, ZAE d'Erbajolo sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGIO.

PRESENTS : Louis POZZO DI BORGIO, Jean-Jacques PADOVANI, Pierre-Michel SIMONPIETRI, Michel ROSSI, Gérard ROMITI, Serge LINALE, Pierre SAVELLI, Jean-Louis MILANI, Leslie PELLEGRINI, Emmanuelle de GENTILI.

POUVOIRS :-

ABSENTS : Gilles SIMEONI, Guy ARMANET, Marie-Hélène PADOVANI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 5

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur Louis POZZO DI BORGIO ouvre la séance.

OBJET : Acquisition d'un véhicule de collecte équipé d'un caisson de 8M³

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020, modifiée, visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 et notamment son article 6, applicable à compter du 31 octobre 2020 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2020-09-29-001 du 29 septembre 2020 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 10 juillet 2020 fixant le nombre de vice-présidents et la composition du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue certaines compétences au Bureau ;

Considérant que dans le cadre du déploiement de la collecte en porte à porte dans les zones pavillonnaires de la Communauté d'Agglomération de Bastia, la direction de la collecte a besoin d'un véhicule de type Mini Benne Poids Lourd à châssis étroit ;

Vu le rapport et le devis UGAP n°36139350, présentés ce jour au Bureau ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**APPROUVE
(A l'unanimité)**

L'acquisition d'un véhicule de collecte équipé d'un caisson de 8 M³ auprès de la centrale d'achat de l'UGAP (RCS n°B776056467) sis 13182 Aix en Provence, conformément au devis ci-annexé, pour un montant de 124 390,97 € TTC ;

AUTORISE

Le Président à signer le devis correspondant et tous les documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

Que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le **10 DEC. 2020**
et publication ou notification
du **10 DEC. 2020**
La Directrice de l'Administration Générale
Nora



Le Président de la
Communauté d'Agglomération de Bastia

Louis Pozzo di Borgo
U Presidente
Louis POZZO DI BORGO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification